



L'atelier se déroule à la salle des fêtes.

ATELIER 2 : La ville et l'environnement.

COMPTE RENDU
DE LA PREMIERE REUNION DE TRAVAIL
- 23 Février 2010 –

M. Laval ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Il passe ensuite la parole à M Filiol, de la société ETIK-PRESSE.

Ce dernier rappelle aux participants que cette session inaugure le lancement de la phase « action » du dispositif : ce soir, les propositions partagées par tous serviront à écrire le programme de l'Agenda 21 de Saint Jean de la Ruelle. Les propositions faites lors de chaque session seront examinées par les services puis classées en fonction de leur faisabilité. Lors des prochaines rencontres de cet atelier, un temps sera consacré à ces retours. M. Filiol rappelle ensuite les règles de prise de parole : lever la main pour prendre la parole, utiliser les micros et assortir ses interventions de propositions.

La thématique de l'atelier de ce jour est :

Espaces verts, biodiversité, eau et assainissement ;

Le travail de tous les ateliers sera bientôt mis en ligne sur le site de la ville.

Les propositions

Espaces verts urbains.

- 2.1. Conserver les terres agricoles de la commune pour en faire des espaces de culture biologique ou des jardins partagés.

Remarque : l'association Terre de Liens peut aider au rachat des terres agricoles et trouver un agriculteur susceptible de les exploiter.

- 2.2. Conserver le maximum d'espaces verts possibles dans le futur projet d'aménagement des Groues.
- 2.3. Végétaliser les entrées de ville, notamment par l'installation de mosaïcultures.
- 2.4. Sensibiliser les propriétaires de jardins au respect de la biodiversité, par exemple en communiquant autour du concours « *mon jardin naturel* » organisé en partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement, ou en installant des ruches dans les jardins privés.
- 2.5. Favoriser la biodiversité en ville, notamment en aménageant des endroits propices à la nidification des oiseaux et en ne détruisant pas les nids.
- 2.6. Préserver des espaces naturels dans les documents d'urbanisme. Le PLU peut notamment être modifié pour garantir la pérennité des espaces boisés existants et la création de nouveaux espaces verts.
- 2.7. Encourager et renforcer les efforts de la mairie pour supprimer définitivement l'usage de pesticides dans les espaces verts publics.

Eaux :

- 2.8. Limiter l'imperméabilisation des sols, notamment en recouvrant les trottoirs d'une matière perméable et qui ne gêne pas les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- 2.9. Considérer comme prioritaire, pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau, le critère de « bien commun »
- 2.10. Diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la ville.

Remarques : 1° à l'heure actuelle, cet approvisionnement dépend uniquement de l'usine de traitement du Val, située sur la commune d'Orléans. 2° Le maillage du réseau intercommunal pourrait être étendu et renforcé.

- 2.11. Créer un groupement d'achat au niveau de l'Agglo pour permettre aux habitants volontaires de disposer de cuves de récupération d'eau de pluie et de bacs de compostage moins chers.
- 2.12. Mettre en place, lorsque cela est possible, un traitement différencié pour les eaux de pluie et les eaux usées.

Remarque : en l'absence d'une solution globale de traitement des eaux de pluies, certaines zones pourraient être traitées par phytoremediation (traitement par les plantes).

2.13. Conserver les forages existants et lancer une réflexion sur leurs utilisations possibles.

Cette eau a une trop forte concentration en nitrates pour être consommée. Elle peut cependant servir à d'autres usages. Par exemple, l'arrosage du futur stade nord.

Sensibilisation au développement durable :

2.14. Identifier toutes les aides disponibles en matière « d'équipements durables » (bac de compostage cuve de récupération d'eau de pluie...) et communiquer sur ce sujet.

2.15. Mettre les brochures de l'ADEME à disposition dans les lieux publics et notamment à la mairie.

2.16. Organiser des retours d'expériences « développement durable » dans les conseils de quartiers.

Remarque : pour les participants, l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie individuelle n'est pas toujours une opération rentable financièrement. La communication de la mairie doit donc s'articuler essentiellement autour de la portée écologique du geste et non sur les économies réalisées.

2.17. Faire des Queues de Forêt un site exemplaire et un espace pédagogique en matière de gestion de la biodiversité.

2.18. Implanter des ruches non seulement dans les espaces privés (voir la proposition 2.4) mais aussi dans les espaces publics (voir en particulier la proposition précédente 2.16)

2.19. Sensibiliser davantage les scolaires au développement durable.

Manifestations proposées :

- Installation de jardins potagers dans les écoles, lorsque cela est possible
- Visite des jardins partagés de l'école Paul Bert
- Visite de l'espace des Queues de Forêt (v. proposition 2.15)
- Visite des espaces agricoles biologiques. (v. proposition 2.1)

Autre :

2.20. Communiquer sur les avancées du conseil de quartier qui travaillera sur le projet d'aménagement de l'ancien site TRW.

2.21. Faire adhérer la ville au Pacte des Maires.

Remarque : le Pacte de Maires est un réseau d'échange de bonnes pratiques en matière de développement durable. Les villes qui y adhèrent s'engagent notamment à réduire leurs émissions de CO2 en dessous des 20% préconisés par l'UE d'ici 2020.

2.22. Installer des canisites avec une signalisation explicite lorsque cela est possible. Par exemple rue Raymond Gaudry, à l'emplacement des deux arbres arrachés.

2.23. Convaincre les habitants de la Petite Espère de rétrocéder le tennis, le square et les égouts de la zone à la ville.

Remarque : lors de précédentes négociations, la ville s'était déclarée prête à reprendre ces espaces. Les habitants du site s'étaient alors prononcés contre.

Prochaine réunion de cet atelier : le 31 Mars à 20h30.

Etaients présents :

- Monsieur CHASSEUX Patrice
- Monsieur ABID Mohsen
- Madame RYBAK Maria
- Madame LELOUP Madeleine
- Madame MAURIES Gisèle
- Monsieur MAURIES Pierre
- Monsieur ROYER Gérard
- Monsieur RICHER Jean Luc
- Monsieur DOUSSINAULT Michel
- Monsieur CHAPUT Claude
- Monsieur LAMIRAULT Georges
- Monsieur GALVIN Daniel
- Monsieur HOUDRE Laurent
- Monsieur DAMBRE Alain
- Madame ROBIN Brigitte
- Monsieur MOYEMONT Hervé
- Monsieur HUYGUES DES ETAGES Claude
- Madame PRET Françoise
- Monsieur LECLERC Jean Marie
- Monsieur MAIGRE Thierry
- Madame LECONTE Michèle
- Madame HUBERT Elisabeth
- Madame DUGUE Marie Thérèse
- Monsieur BANCHOURI Farid
- Monsieur CAQUERET Denis
- Monsieur HURAUULT Guy
- Monsieur FOIRET Christian
- Madame MORIN-NOGUES Eva
- Madame DORARD Jacqueline
- Monsieur VERONNEAU Pascal
- Monsieur UGON Pierre Yves